

Les Martres-de-Veyre
maintenant côté

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_012-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA-- Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-12

CM du 26.04.2023

Objet : délégation de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur - validation du choix du délégataire et approbation du projet de convention

- Annexe 4 : Contrat DSP pour signature et rapport d'analyse des offres - OFFRES NEGOCIEES – PHASE 2
- Lien Google Drive pour télécharger l'ensemble des documents :
https://drive.google.com/drive/folders/1r4ocXstmJcsPKeudAns_QxPoYEd6dcc3?usp=share_link

Par délibération en date du 14 avril 2022, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une délégation de service public (DSP) sous forme de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur, pour alimenter plusieurs bâtiments communaux, un bâtiment appartement à Mond'Arverne Communauté (lettre d'intention reçue le 05 avril 2023), une maison de retraite publique, (en attente de la lettre d'intention d'Auvergne Habitat, propriétaire du bâtiment par bail emphytéotique) et des logements sociaux situés dans un périmètre restreint, sur le territoire de la commune des Martres-de-Veyre, (en attente de la lettre d'intention d'Auvergne Habitat).

Le dossier de consultation a été publié le 12 juillet 2022, pour un retour de plis attendu le 27 septembre 2022 à 12h00 au plus tard.

Deux offres ont été déposées :

- L.E. ENERGIE, le 23/09/2022 à 18:49
- Forêt Energie Ressources, le 26/09/2022 à 20:57

A l'issue de la commission de délégation de service public, dans sa séance du 13 octobre 2022 à 11:00, les membres de la commission ont retenu les deux candidatures, et ont demandé l'analyse des offres. (PV mis à dispositions de l'assemblée en téléchargement).

L'analyse des offres a été effectuée, et présentée en commission de délégation de service public le 10 novembre 2022 à 17:00. La commission de délégation de service public a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec les deux entreprises, L.E. ENERGIE et Forêt Energie Ressources. (PV mis à dispositions de l'assemblée en téléchargement).

Deux réunions de négociations se sont tenues les 9 décembre 2022, et 23 février 2023. (CR mis à dispositions de l'assemblée en téléchargement).

A l'issue de la première réunion du 9 décembre 2022, l'entreprise L.E. E candidate. Le maire a donc décidé de poursuivre les négociations uniques Ressources.

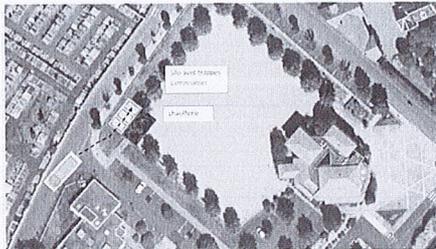
Les rapports joints à la présente, en précise le déroulement et les conclusions.

ENERGIE n'a pas souhaité maintenir sa convention avec l'entreprise Forêt Energie
Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_012-DE

L'offre finale de Forêt Energie Ressources a été déposée sur la plateforme le 15 mars 2023. (ANNEXE 4)

Par la présente délibération, le maire demande au conseil municipal d'approuver le choix qu'il a effectué. Il demande également d'approuver le projet de contrat et les annexes joints à la convocation du conseil, de l'autoriser à le signer et à procéder aux mesures de publicité prescrites par le Code général des collectivités territoriales.

Il est prévu que la commune mette à disposition du délégataire une partie d'un terrain lui appartenant, situé sur la place Alphonse Quinsat.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le choix du délégataire effectué par le maire, à savoir l'entreprise Forêt Energie Ressources.
- **APPROUVE la** convention de délégation de service public sous forme de concession, à intervenir avec l'entreprise Forêt Energie Ressources pour une durée d'exploitation de 30 ans suivant les conditions stipulées au contrat ;
- **AUTORISE** le maire à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération et à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public, dès lors que la présente délibération aura été transmise au contrôle de légalité et aura acquis un caractère exécutoire.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,
Pascal PIGOT

